

e-Newsletter



LE MAGAZINE NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN / N° 18 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2015

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE « RESSERRER LES LIENS À L'APPROCHE DES FÊTES »

Saint-Martinoises, Saint-Martinois,

Nous voici à la fin de l'année 2015. Une année riche en événements et en réalisations pour notre territoire. J'aurai l'occasion avec mon équipe de vous présenter le bilan des actions que nous avons engagées en 2015 et nos objectifs pour 2016, lors de la cérémonie des vœux à la population, mi janvier.

Le message que je voudrais vous adresser aujourd'hui, est un message d'unité et de rassemblement, à l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An.

C'est le moment de faire une trêve et de se recentrer sur les valeurs de fraternité et de convivialité qui nous animent et qui sont essentielles à notre bien-être collectif. De resserrer les liens avec la famille et les proches, et de vivre ensemble des moments de joie et de partage.

A l'approche de Noël, j'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux que la vie n'a pas épargnés et qui traversent des moments difficiles ; Vous qui êtes confrontés à la maladie ou



SOMMAIRE

Page 1 :

- Message de Noël de la Présidente

Page 2 :

- L'Edito de la Présidente
- Message de Noël (suite)

Page 3 :

- Les décisions du conseil territorial

Page 4 :

- Aménagement de la baie de Marigot
- Subvention aux associations

Page 5 :

- Saint-Martin à la COP21
- RSMA « Objectif 100 » atteint

Page 6 :

- Partenariat COM-ARS
- RSA : décision du conseil d'état

Page 7 :

- Fiscalité du patrimoine

Page 8 :

- Comité de suivi Fonds Européens
- Réaction de la Présidente

Page 9 :

- Hommage aux victimes des attentats de Paris
- Visite de l'ambassadrice régionale

Page 10 :

- Rencontre avec la nouvelle direction d'EDF
- Visite du district du Lions Club

Page 11 :

- Christmas Celebration
- Women Island Network

Page 12 :

- Célébration du Saint-Martin's Day

Page 13 :

- Forum du bénévolat
- Journée Internationale des personnes handicapées

Page 14 & 15 :

- Les brèves du mois

Page 16 :

- Les communiqués du mois

Page 17 :

- Les news du périscolaire de la CTOS



L'édito de la Présidente

Nous entamons la dernière ligne droite de l'année 2015, et avec elle le désir intact de voir notre territoire franchir les grandes étapes qui lui permettront de rayonner et d'occuper une place prépondérante sur la scène caribéenne. C'est en tout cas vers ce but que tendent les actions que nous mettons en œuvre depuis 2013.

Rattraper les retards structurels accumulés par nos prédécesseurs, développer nos capacités d'accueil, améliorer l'attractivité de Marigot et des lieux touristiques, offrir à notre jeunesse les moyens d'étudier et de se former, œuvrer pour une économie dynamique et créatrice d'emplois, moderniser les infrastructures de sports et de loisirs pour nos jeunes, voilà les grandes priorités de cette mandature.

Nous consacrons toute notre énergie à la mise en œuvre d'une politique volontariste et adaptée aux besoins du territoire et de ses habitants, avec l'objectif constant de satisfaire le plus grand nombre de nos concitoyens et de faire avancer le « pays ».

Comme vous le savez, nous avons pris la décision au mois d'octobre de stopper l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme, et de reprendre les bases d'un PLU concerté et compris par la population. C'est une décision importante, qui traduit la volonté de la majorité d'écouter la population.

Le conseil territorial du mois de novembre a, de son côté, permis d'avancer sur l'aménagement de la baie de Marigot, qui fera prochainement l'objet d'un appel d'offre international visant à sélectionner l'investisseur capable de réaliser cet aménagement selon le cahier des charges fixé par la Collectivité. Les procédures sont longues, mais elles permettront à terme de développer l'économie touristique du territoire, dans un contexte régional où il est aujourd'hui primordial de se positionner.

Notre pays est actuellement régi par l'état d'urgence eu égard aux événements tragiques qui se sont produits à Paris, le 13 novembre ; ce dispositif s'applique aussi à Saint-Martin dans une moindre mesure. L'heure est bien sûr à la vigilance et au respect des règles en vigueur.

La trêve de Noël approche, et je voudrais adresser à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de fin d'année, un joyeux Noël en famille et un bon réveillon de la St Sylvestre.

Je vous invite à profiter des animations qui seront proposées durant les fêtes par les établissements de l'île et par la collectivité qui organise un Noël d'antan, le 19 décembre, sur le Front de mer.

Joyeuses fêtes à tous !



à la perte d'un être cher, je vous adresse tout mon réconfort.

Je sais aussi que de nombreux jeunes vont profiter des fêtes pour sortir. Je vous demande de faire preuve de vigilance et de ne pas prendre de risques inconsidérés, notamment sur les routes. Je compte sur vous !

A la veille de Noël et de la nouvelle année, je renouvelle à chacun d'entre vous en mon nom et au nom du conseil territorial de Saint-Martin nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité. Que ces fêtes vous apportent des instants de bonheur partagés avec ceux que vous aimez, et la sérénité pour faire face à toutes les épreuves de la vie.

Restons unis et bienveillants les uns envers les autres, notre réussite ne peut être que collective !

Joyeux Noël et bonnes fêtes à tous !

My Fellow saint-martiners,

Here we are, already at the end of 2015. A year filled with events and achievements for our territory. During our New Years wishes, my team and I will present our actions of 2015 and our 2016 objectives. Today, I would like to address a message of unity and togetherness as we approach Christmas and the New Year.

It is time to make peace and focus on the values of brotherhood that are essential to our well-being.

It is time to strengthen ties with family and friends, and live moments of joy together.

During this time of the year, I would like to give a message of solace and compassion to the families who have lost loved ones and to those who may be dealing with illness.

This is also the time of the year when young people go out with friends. I want to tell them : please, be careful on the road. I am counting on you !

In ending, I and all the members of the territorial council extend to each one of you our best wishes of happiness and prosperity. I wish these celebrations bring you moments of joy with your loved ones, and serenity to face all the trials of life.

Remain united and kind towards each other. Our success can only be shared !

Merry Christmas and Happy holidays to all !



Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Aline Hanson

RÉDACTION DES TEXTES ET PHOTOS : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

COPYRIGHT : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse. BP 374 Marigot. 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr

Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.

Les dernières décisions du conseil territorial

Le conseil territorial de Saint-Martin réuni en séance plénière, le jeudi 05 novembre 2015, a délibéré sur 11 points prévus à l'ordre du jour.

- **Compte-rendu des principales décisions votées par les élus territoriaux -**



Le conseil désigne les élus aux conseils d'administration de la cité scolaire

La nouvelle cité scolaire baptisée Robert Weinum ouvrira ses portes à la rentrée de janvier 2016 ; elle sera scindée en deux établissements autonomes, le collège et le lycée. Les élus du conseil ont élu les quatre membres titulaires et leurs quatre suppléants pour chacun des deux établissements.

Les élus suivants ont été désignés pour le CA du lycée :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| - Ramona Connor, titulaire | - Dominique Aubert, suppléante |
| - Rosette Lake-Gumbs, titulaire | - Louis Fleming, suppléant |
| - Jean David Richardson, titulaire | - Guillaume Arnell, suppléant |
| - Maud Ascent-Gibs, titulaire | - Wendel Cocks, suppléant |

Les élus suivants ont été désignés pour le CA du collège :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - Alain Gros-Désormeaux, titulaire | - Nadine Paines, suppléante |
| - Dominique Aubert, titulaire | - Jean Philippe Richardson, suppléant |
| - Rollande Questel, titulaire | - Valérie Fonrose, suppléante |
| - Josiane Carty Nettleford, titulaire | - Annette Philips, suppléante |

La date de l'abolition de l'esclavage arrêtée au 28 mai

Lors de la 2e délibération, le conseil s'est prononcé sur le changement de la date de commémoration de l'abolition de l'esclavage, survenu à Saint-Martin, le 28 mai 1848, au lieu du 27 mai comme célébré jusqu'ici. Des documents historiques ont, en effet, permis d'attester avec certitude que si l'abolition de l'esclavage a bien été proclamée le 27 mai 1848 en Guadeloupe, c'est bien le lendemain, 28 mai 1848 que l'abolition a été signée dans notre territoire. Toutes les sources originales et authentiques confirment la date du 28 mai 1848, comme date effective de l'abolition de l'esclavage à Saint-Martin.

Comme tenu des preuves historiques collectées par le service des Archives territoriales de la Collectivité, le conseil territorial voté à l'unanimité la délibération demandant au gouvernement la fixation de la date de la commémoration de l'esclavage au 28 Mai.

Bientôt un pôle médico-social à Saint-Martin

Le conseil territorial du 05 novembre 2015 a voté favorable la délibération n°3 relative à la création d'un pôle médico-social à Saint-Martin.

Porté par la vice-présidente Ramona Connor, et soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce projet va permettre de prendre en charge les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes en difficulté, dans des conditions optimales de confort, de sécurité et de suivi médical. La délibération voté le 05 novembre, a acté la demande de financement auprès de l'état, de l'Europe et de la CNSA, pour la création de cette structure médicalisée dont la construction a été évaluée à 27 millions d'euros. Cette délibération permettant de solliciter les crédits a été votée à l'unanimité des conseillers territoriaux.

Comme l'a indiqué la vice-présidente Ramona Connor, en charge du pôle Solidarité & Familles, le territoire souffre d'un retard en équipements structurants et c'est sur cette ligne des politiques de rattrapage qu'elle souhaite lever les financements. De nombreuses personnes vulnérables ont besoin de cette nouvelle structure. Le pôle médicosocial prévoit un EHPAD de 72 places (40 places en hébergement permanent, 20 places pour l'accueil des personnes atteintes d'Alzheimer, 6 places en accueil de jour, et 6 places en hébergement temporaire), un Institut médico-éducatif (IME) de 44 places pour les jeunes atteints d'autisme et de déficience mentale, ainsi qu'une maison du handicap

de 40 places, mais aussi un Etablissement et Service d'Aide pour le Travail (ESAT) de 15 places en faveur de l'intégration professionnelle. Le pôle comportera également un Centre d'Action Médicosocial Précoce (CAMP) de 15 places pour les jeunes présentant des retards ou difficultés. Le SESSAD y sera également intégré afin de suivre 40 enfants en intégration scolaire.

Concrètement, le pôle médicosocial sera dimensionné en fonction des besoins de Saint-Martin et de St Barthélemy, il emploiera 80 personnes, dont une vingtaine de créations d'emplois.



Fiscalité : les taux d'imposition pour l'année 2016 restent inchangés

Par la délibération n°5, le conseil territorial a décidé de poursuivre la politique fiscale en vigueur en maintenant à l'identique les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.30%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 121.58%
- Contribution des patentes : 25.76%
- Taxe de gestion des ordures ménagères : 14.70%

Le taux des impositions destinées au financement de la chambre consulaire interprofessionnelle a été fixé à 2.81% pour la taxe additionnelle à la contribution des patentes et à 2.81% pour le droit additionnel au droit indiciaire de licence.

Taxe routière et proposition de modification du code de procédure pénale

Le conseil territorial a décidé de transmettre à la ministre des Outre-mer par l'intermédiaire du représentant de l'état à Saint-Martin une proposition visant à compléter l'article R48-1 du code de procédure pénale s'agissant de la taxe routière, par un alinéa ainsi rédigé : « 11° contraventions réprimées par le deuxième alinéa de l'article 986 F du code général des impôts de la collectivité de Saint-Martin. ».

En clair, la collectivité a obtenu du gouvernement la création du code NATINF permettant la gestion et le recouvrement de la taxe routière sur les véhicules à moteur, instaurée localement dès 2008, mais pour laquelle la législation en vigueur ne permettait pas jusqu'ici de verbaliser l'absence de contribution à cette taxe. S'il n'y a désormais plus aucun obstacle pour déclencher la chaîne de traitement de l'infraction sur l'absence de contribution à cette taxe territoriale, il reste toutefois que les textes régissant la procédure pénale ne prévoient pas l'application de l'amende forfaitaire relative à cette taxe. C'est donc pour rectifier ce vide juridique que le conseil territorial a fait une proposition de modification du code de procédure pénale.

AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE MARIGOT : Un enjeu considérable pour Saint-Martin



Parmi les points à l'ordre du jour du conseil territorial du 05 novembre 2015, la majorité a inscrit dans le point n°8 les modalités de l'aménagement de la baie de Marigot. Il s'est agi pour les conseillers territoriaux de se prononcer sur les modalités de réalisation de cet aménagement, et de choisir le régime juridique des terres exonérées de la baie dans le domaine privé de la collectivité. En clair, cette délibération a permis de définir les modalités de l'accord qui sera soumis aux investisseurs privés et de lancer la procédure d'appel d'offres international pour le développement de ce grand projet structurant de la Collectivité.

Dans le cadre de la stratégie de développement qu'elle a mis en place depuis 2013, la majorité territoriale, a lancé l'appel à maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la Baie de Marigot début 2014, sous l'impulsion de la Présidente Aline Hanson, qui voit en ce projet une opportunité unique de faire avancer le territoire et de créer de nombreux emplois en faveur de la jeunesse saint-martinoise.

L'agrandissement du canal de Panama, l'intérêt croissant pour le tourisme de la population mondiale, les projets touristiques des îles voisines, sont autant de paramètres démontrant la nécessité pour

Saint-Martin de se positionner sur le tourisme haut de gamme et de développer son potentiel d'accueil de la moyenne croisière.

Pour ce qui est de l'aménagement de la Baie de Marigot, sa concrétisation créera un centre d'attraction qui valorisera le potentiel touristique de Marigot, et redonnera vie à la capitale de la partie française. C'est une préoccupation partagée par de nombreux administrés, qui ont compris que la relance économique du territoire passe aussi par la réalisation de ce grand projet.

Parmi les réalisations prévues : l'accueil de la moyenne croisière (2 paquebots en simultanément), accueil de la plaisance (méga yachts), programme hôtelier (hôtel de luxe et business center), salle polyvalente (spectacle, congrès), programme de logements locatifs haut de gamme, gare maritime remise à la COM, libre accès des espaces à la population.

Pour la présidente Aline Hanson, il n'est pas question de vendre le territoire à des investisseurs étrangers, comme le disent certains, mais bien de créer un nouvel espace foncier sur deux terre-plein de 90 000m² et 80 000m², et d'en confier la gestion à un aménageur qui devra suivre scrupuleusement le cahier des

charges fixé par la Collectivité de Saint-Martin.

Le conseil territorial du 05 novembre a donc retenu comme modalité de réalisation de l'opération le contrat de concession de travaux publics, régi par les dispositions des articles L1415-1 et R14-15-1 du code général des collectivités territoriales.

Le planning de réalisation comporte plusieurs étapes qui nécessiteront 18 mois de procédure avant la phase de mise en œuvre proprement dite. Les travaux s'étaleront sur une durée de 3 à 5 ans.

Le Front de mer de Marigot, où se trouvent actuellement le boulevard de France et le marché alimentaire et artisanal, ne fait pas partie de l'aménagement de la baie, il est au contraire rattaché au projet de redynamisation du centre-ville de Marigot, que la Collectivité a lancé en synergie avec l'aménagement de la baie.

Enfin, il est à noter que les orientations de l'aménagement de la baie de Marigot ont été votées par le conseil territorial, le 25 juin 2015 ; lors de la séance du 05 novembre 2015, les conseillers territoriaux se sont prononcés sur les termes de l'accord (les modalités de l'appel à projet) qui liera la collectivité au futur investisseur. Un vote entériné à la majorité des voix.

Informez les associations sur la procédure de subvention

Le Pôle de développement Humain de la Collectivité de Saint-Martin a convié le public évoluant dans le secteur associatif, le 27 novembre dernier, pour l'informer des nouvelles modalités d'attribution des subventions aux associations, pour l'année 2016.

Cette réunion technique, initiée par le pôle de Développement Humain de la Collectivité, a eu lieu le dans les locaux de la CCISM, à Concor dia. De nombreuses personnes avaient fait le déplacement pour s'informer sur ces nouvelles modalités. Par cette action, la collectivité de Saint-Martin a souhaité structurer ce secteur. Cette réunion marquait également l'ouverture

des demandes de subvention, pour l'année 2016. En effet, le public a été informé que les dates de dépôt de dossier de subvention étaient comprises entre le 27 novembre 2015 et le 19 février 2016 à midi. Seuls les dossiers dûment complétés seront admis, une commission unique statuera sur leur recevabilité. La ventilation des subventions se fera ensuite entre le mois de mars et le mois de juin 2016 par décision de l'assemblée exécutive ou territoriale, sur proposition de la commission.

Une fois la subvention versée, l'utilisation des fonds sera contrôlée par la Direction des évaluations et des politiques publiques de la Collectivité, afin de s'assurer que l'argent public est

utilisé à bon escient.

La Collectivité de Saint-Martin communiquera à toute fin utile sur les différentes étapes d'attribution de subventions aux associations.



Une délégation saint-martinoise à la COP 21

Le 1er vice-président Guillaume Arnell, sénateur de Saint-Martin, et le conseiller territorial en charge de la Coopération, Louis Fleming, ont représenté la Collectivité de Saint-Martin à la COP 21, à Paris. Au cœur des échanges entre le gouvernement et les Outre-mer, les deux élus saint-martinois ont pu exposer les problématiques et la politique environnementale de notre territoire.

Consciente des enjeux de la COP21, la Présidente Aline Hanson a souhaité une présence effective de la collectivité à Paris. A l'invitation de la ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, le ministère a organisé une journée spécifique outre-mer à laquelle les élus locaux ont participé, le 1er décembre 2015, au Bourget.

Les élus saint-martinois ont eu l'opportunité d'échanger sur les enjeux environnementaux tels que les énergies renouvelables, la protection des récifs co-

ralliens, le gaspillage alimentaire ou encore la montée du niveau de la mer et la pollution. Ainsi, dans la matinée, ils se sont rendus à la « Zone Bleue » au sein de laquelle ils ont pu visiter de nombreux stands ainsi que le Pavillon « Wider Caribbean », spécifique à la grande Caraïbes. Ce fut l'occasion pour eux d'échanger avec les différentes délégations présentes.

Le ministère des Outre-mer a ensuite organisé un atelier intitulé « Prévenir et faire face aux risques climatiques dans les Outre-mer et les îles ». Lors de cet atelier, deux dispositifs ont été présentés, le projet « Rescue », qui a pour objectif principal la construction de la résilience et la sauvegarde des récifs coralliens dans la zone du Pacifique, et le lancement officiel de « Crews », un système d'alerte précoce aux catastrophes du climat, visant à augmenter les capacités des systèmes d'alerte et amplifier la prévention de ces phénomènes, auprès des populations exposées.

La délégation saint-martinoise a également pris part à l'inauguration de l'Espace Génération Climat en présence de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royal et de Nicolas Hulot.

En fin de journée, les élus ultramarins ont été reçus à l'Élysée par la conseillère Climat-Environnement du Président de la République, Marie-Hélène Aubert, dans le but d'échanger sur les problématiques de l'outre-mer face au réchauffement climatique et les actions engagées.

En conclusion, les représentants des territoires ultramarins n'ont pas manqué de réaffirmer la nécessaire prise en compte de l'Outre-mer dans les négociations de la COP21, au regard non seulement des impacts néfastes que subissent ces territoires en raison du changement climatique, mais également en tant qu'atouts pour la France et laboratoires d'innovation.



RSMA : L'objectif 100 est atteint !

La vice-présidente Ramona Connor a reçu, mercredi 09 décembre 2015, le colonel Yann Le Balc'h, chef du Régiment de Service Militaire Adapté de Guadeloupe (RSMA), le commandant Jérôme Merceron, directeur du recrutement, de la formation et de l'insertion au sein du RSMA et le capitaine Gabriel Gagnot, adjoint 2e compagnie, en charge de la formation professionnelle.

Accompagnée du directeur général adjoint du pôle de Développement Humain de la Collectivité, Thierry Gombs, et de Corine Pineau, chef du service AIO et conseillère en insertion, la vice-présidente Ramona Connor a salué la réussite de la convention « Objectif 100 » entre le RSMA et la Collectivité de Saint-Martin.

Depuis la signature de la convention en 2014, de nombreux jeunes saint-martinois ont pu intégrer le RSMA. Sur l'année 2015, l'objectif 100 est atteint, avec 94 jeunes issus de Saint-Martin actuellement en formation au RSMA et quelques-uns encore en cours d'inscription ; un taux supérieur à celui de la Guadeloupe. Le cœur de cible est atteint, il s'agit essentiellement de jeunes en décrochage scolaire ou en recherche de qualification, qui bénéficient d'un suivi adapté et sortent transformés de leur immersion

dans l'armée.

Pour la vice-présidente Connor, la demande de formation est forte et la collectivité s'est donné les moyens d'accompagner la jeunesse saint-martinoise à travers la formation professionnelle (2 millions d'euros pour la période 2015-2016), l'immersion en entreprise avec le dispositif estival Lend a Hand ou encore l'aide au recrutement au sein du RSMA, qui dispense des formations dans divers domaines de compétences.

Le RSMA et la Collectivité vont œuvrer ensemble afin d'améliorer le dispositif d'insertion des jeunes diplômés du RSMA. Un travail de fond qui devra être

réalisé en partenariat avec les structures et entreprises locales, dans le but de valoriser les jeunes diplômés et d'améliorer leur employabilité. 200 jeunes sont actuellement suivis dans leurs démarches d'insertion par le service AIO de la Collectivité. Un fichier commun avec le RSMA sera bientôt mis en place pour un suivi optimisé.

La vice-présidente Ramona Connor a salué ce partenariat fructueux avec le RSMA, qui donne des résultats concrets en faveur de la jeunesse locale. La création d'une mission locale début 2016 sera l'un des outils phares de l'accompagnement de ces jeunes vers l'accès à l'emploi.



Un partenariat santé qui porte ses fruits

La vice-présidente Ramona Connor et le directeur régional de l'ARS Patrice Richard ont tenu une conférence de presse, en collectivité, le vendredi 27 novembre 2015, afin de rendre compte des avancées du Plan Local de Santé (CLS), signé entre la COM et l'ARS, en décembre 2014, pour une durée de trois ans.

Un an après avoir acté ce partenariat santé en faveur de la population de Saint-Martin, les deux institutions ont fait le point sur les objectifs fixés. Parmi les grandes priorités du CLS, la lutte contre le surpoids et l'obésité fait l'objet d'un plan de sensibilisation à la nutrition et à l'activité physique. Des distributeurs automatiques d'eau seront installés dans les écoles par l'ARS. Il est aussi prévu que les Maisons de soli-

darité et Familles de la Collectivité accueillent des séances d'éducation nutritionnelle.

Le dispositif Zumfit (séances de zumba) initié par la collectivité dans les quartiers est également un moyen de fidéliser la population autour de l'activité physique. La Collectivité prévoit aussi l'installation de trois parcours de santé, au Galion, à Marigot et à Concordia. Deux heures d'éducation physique quotidienne seront financées par l'ARS sur ces parcours.

Dans la lutte anti vectorielle, l'enlèvement de 183 carcasses de véhicules en 2014 a permis d'éliminer les gîtes larvaires présents dans ces véhicules hors d'usage.

Dans le domaine de la prise charge des maladies

mentales, le CLS a créé le 23 novembre dernier un conseil local en santé mentale, qui a pour mission de favoriser le lien entre les différents acteurs et ainsi améliorer la prise en charge et le suivi des malades.

En matière de handicap, l'instauration de visites dans les écoles maternelles et dans les structures d'accueil de la petite enfance va permettre au médecin de la PMI de déceler de nouveaux cas, afin de mettre en place leur prise en charge.

Le contrat Santé Jeunes, qui est l'un des objectifs phares du Contrat Local de Santé, est lui aussi sur une bonne voie de réalisation, avec l'inauguration le 27 novembre du nouvel espace santé jeunes, à Concordia.



PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE DE 30 % SUR LE RSA SOCLE : le Conseil d'État rejette le recours du Préfet délégué

Par une décision du 30 novembre 2015, le Conseil d'État, statuant au Contentieux, a rejeté la requête du Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin visant à faire annuler pour excès de pouvoir la délibération du conseil territorial en date du 30 octobre 2014, relative à l'instauration d'un prélèvement forfaitaire de 30 % sur une partie des sommes versées au titre du revenu de solidarité active (RSA) et, accessoirement, a condamné l'État au versement d'une somme de 3 000 € au titre des frais irrépétibles.

Ni la requête déposée par le Préfet délégué alors en fonction, ni le mémoire complémentaire déposé quelques heures avant la clôture de l'instruction, n'ont convaincu le Conseil d'État qui, sur ce litige, a statué dans sa formation de Section, c'est-à-dire dans la formation de jugement du plus haut niveau après l'Assemblée du contentieux.

La présidente Aline Hanson et la vice-présidente Ramona Connor saluent toutes deux cette décision qui montre que les solutions aux problèmes structurels auxquels est confrontée la collectivité se trouvent

principalement dans l'utilisation des compétences que nous confère la loi organique.

La présidente et la vice-présidente soulignent à cet égard la pertinence de la stratégie suivie : « le dossier du RSA démontre que, contrairement à nos prédécesseurs, notre majorité sait utiliser les leviers offerts par la loi organique : nous avons demandé et obtenu une habilitation législative pour réformer le RSA et, dans le même temps, par une mesure fiscale inédite validée au plus haut niveau, nous allons réussir à contenir, dès l'exercice en cours, les dépenses obligatoires liées au financement d'une politique sociale décidée au niveau national et manifestement inadaptée à notre territoire ».

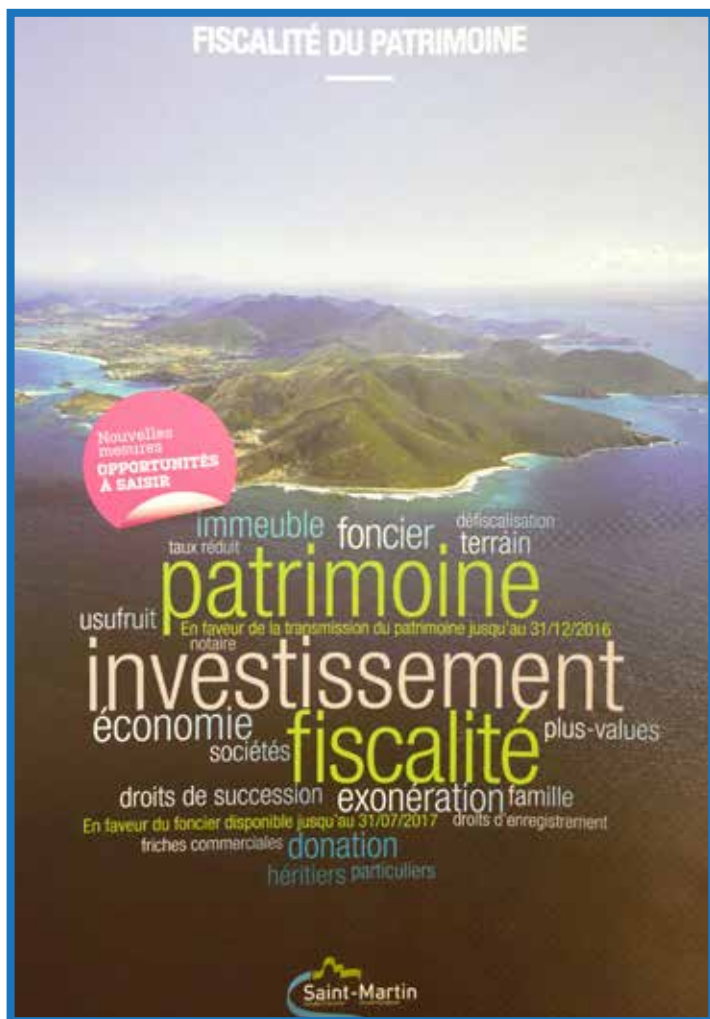
Elles indiquent en outre que les services de la collectivité, sous l'autorité du directeur général des services et de Mme Connor qui porte la réforme du RSA, sont mobilisés, d'une part, pour faire appliquer



cette décision qui n'est susceptible d'aucun recours et, d'autre part, pour finaliser les mesures qui seront prises suite à l'habilitation récemment obtenue tout en les articulant au mieux avec le prélèvement fiscal dont le principe vient d'être confirmé par le juge administratif suprême.

La décision du Conseil d'Etat est accessible à partir du site www.conseil-etat.fr (arrêt n° 388299).

La collectivité met en avant les exonérations fiscales sur le patrimoine



Le 26 mars 2015, le conseil territorial a voté sur proposition de la majorité deux mesures fiscales sans précédent visant à supprimer tout impôt sur les successions et la transmission du patrimoine, pour une période donnée. Afin de faire connaître ces mesures inédites au plus grand nombre, la collectivité a édité un fascicule distribué sur l'ensemble du territoire.

Avec le souci permanent d'informer ses administrés, la Collectivité de Saint-Martin a édité tout récemment un fascicule, élaboré par le Pôle Fiscalité de la Collectivité, mettant en lumière les dispositifs fiscaux très attractifs instaurés par la majorité élue, au mois de mars 2015.

Jeudi 19 novembre, la présidente Aline Hanson - assisté du DGS Philippe Millon et du DGA du pôle Fiscalité, David Girardot - a convié les médias, afin de leur présenter ce support médiatique, visant à promouvoir les avantages fiscaux en vigueur, auprès du grand public.

En avant-propos, la Présidente Aline Hanson a rappelé que cette décision avait été prise à l'issue d'un constat de « désordre foncier » dans certaines zones, aggravé par la question délicate des « 50 pas géométriques » et aussi par une mauvaise qualité du cadastre.

« Cette situation est caractérisée, d'une part, par

une absence de titres de propriété et, d'autre part, par des situations d'indivision qui, parfois, perdurent sur plusieurs générations », a indiqué la présidente. « Je suis consciente qu'il existe une attente forte de la population sur ce sujet, a-t-elle poursuivi. « De nombreuses familles sont concernées et rien n'avait été fait jusqu'au 26 mars dernier. Ainsi, à mon initiative, le conseil territorial a voté des mesures simples et efficaces visant principalement à permettre aux familles d'anticiper ces difficultés en procédant à des donations. »

Première mesure importante : la collectivité ne perçoit aucun impôt sur toutes les donations de terrains, de villas ou d'appartements réalisées au sein des familles. Cette exonération s'applique quelle que soit la valeur du patrimoine transmis. Elle s'applique également à tous les types de donations : les donations en pleine propriété, les donations-partage ou les donations avec réserve d'usufruit.

Enfin, les biens peuvent être donnés à ses enfants, à ses petits-enfants, à ses arrière-petits-enfants, à ses frères et sœurs ou à ses neveux et nièces.

Attention, cette exonération est temporaire. Pour en bénéficier, les actes notariés devront avoir acquis date certaine au plus tard le 31 décembre 2016.

Deuxième mesure importante : la collectivité ne percevra aucun impôt si les héritiers décident de mettre fin à une indivision en réalisant le partage des biens concernés. Il s'agit donc de favoriser la sortie des indivisions successorales. Là aussi, il s'agit d'une mesure temporaire et le partage devra être réalisé au plus tard le 31 décembre 2016.

Troisième mesure, qui a une portée moindre, la déduction de l'actif successoral des frais de reconstitution de titre de propriété est désormais permise. Les frais en cause concernent par exemple les recherches généalogiques ou les frais liés au recours à des géomètres spécialisés.

En conclusion, la Présidente a rappelé le deuxième grand objectif des mesures votées le 26 mars, qui est économique : « il s'agit de créer les conditions favorables à la réalisation d'investissements et plus particulièrement de libérer le foncier disponible. Pour libérer le foncier, le conseil territorial n'a pas voté « une mesurette » mais a purement et simplement prévu une exonération totale des plus-values réalisées lors de la cession de terrains constructibles ou de terrains supportant des ruines. », a-t-elle insisté, avant d'encourager les familles à utiliser ces dispositifs qui permettent de transmettre leur patrimoine dans d'excellentes conditions.



La programmation européenne officiellement lancée



Le comité de suivi des fonds européens, réuni à Saint-Martin, les 17 et 18 novembre 2015, a acté sous l'œil vigilant de la Présidente Aline Hanson, le lancement effectif de la programmation FEDER et FSE, sur le territoire avec plus d'une vingtaine de dossiers de subventions validés.

Le FEDER a permis de soutenir en ce début de programmation l'investissement dans le secteur du tourisme notamment dans les établissements hôteliers et les Guest Houses classés. Le FSE soutient en ce début de programmation les dispositifs de formation professionnelle et d'aide à la mobilité des étudiants, notamment à travers la bourse territoriale instaurée par la collectivité.

Le Programme « Initiative pour l'emploi des jeunes » est également mis en œuvre sur le territoire. Ce programme 2014-2015 a déjà permis de soutenir les actions de trois opérateurs majeurs que sont LADOM, le RSMA et le Rectorat. En effet, 165



jeunes saint-martinois ont reçu une aide à la mobilité de LADOM, 200 jeunes seront concernés à terme par ce dispositif.

Dans le cadre du FEADER : 173,8 M€ sont consacrés à la Guadeloupe et St Martin, dont 3 M€ spécifiquement dédiés à Saint-Martin. Le programme de développement rural Guadeloupe et Saint Martin (PDRG-SM) a été validé par la Commission européenne, il permettra la mise en œuvre du FEADER sur les territoires de Guadeloupe et de Saint Martin.

Le programme opérationnel national FEAMP devrait être validé par la Commission européenne avant la fin de l'année. Saint Martin bénéficie d'une enveloppe de 769 196 € au titre de ce fonds.

Le programme CTE Saint Martin/Sint Maarten est doté d'une enveloppe de 10 M€. Trois opérations majeures ont été fléchées sur ce programme dont la construction d'une station d'épuration (STEP) dans le secteur de Colebay. Pour la mise en œuvre de ce programme, placé directement sous l'autorité de gestion de la Préfète déléguée, un secrétariat technique commun (STC) sera créé à Saint Martin. Le recrutement du Directeur du STC sera effectif d'ici le mois de janvier 2016.

Une enquête de notoriété des fonds européens est actuellement en cours à Saint-Martin. La société de sondages guadeloupéenne Qualistat est chargée de l'enquête auprès de la population sur l'intervention de l'Europe à Saint-Martin et la notoriété des fonds européens. La phase qualitative de cette étude a été réalisée. L'enquête quantitative a débuté le 20



novembre 2015, elle concerne un panel représentatif de 500 personnes. Les résultats définitifs de cette étude seront rendus au mois de janvier 2016.

Le comité de suivi a validé le plan d'évaluation des programmes FEDER et FSE mis en œuvre sur les territoires de la Guadeloupe et de Saint Martin. La période 2014-2020 s'inscrit dans une démarche de performance concernant l'utilisation des fonds européens. La réussite de cette programmation sera directement évaluée suivant une approche par les résultats.

Les débats ont permis de noter le manque d'appareil statistique sur le territoire et donc la difficulté de mesurer l'efficacité, l'efficience et donc l'impact des fonds européens sur le territoire. Deux référents évaluations au sein des services de la Collectivité et de la Préfecture seront chargés avec la Guadeloupe du travail de suivi en temps réel des réalisations et des résultats. Lors du comité de suivi, il a également été annoncé qu'un diagnostic territorial est actuellement réalisé à Saint-Martin par l'INSEE.



Gendarme blessé : la présidente réagit avec fermeté

« J'ai appris avec stupéfaction les circonstances de l'accident dont a été victime un gendarme en fonction, rue de Spring à Concordia. Sachez que je condamne avec la plus grande fermeté l'attitude du conducteur de scooter, qui a refusé d'obtempérer malgré l'injonction des forces de l'ordre, et qui a effectué une manœuvre dangereuse, percutant de plein fouet le gendarme. L'enquête est désormais entre les mains de la justice, et je souhaite que la lumière soit faite sur les circonstances de cet accident. Les consé-

quences auraient pu être bien plus graves pour ce gendarme qui est heureusement entre de bonnes mains, à l'hôpital de Marigot.

Je rappelle aux propriétaires de deux-roues, comme à tous ceux qui circulent sur la voie publique, qu'ils ont le devoir de respecter le code de la route et d'adopter une conduite adaptée, particulièrement lorsqu'on conduit une moto ou un scooter et plus encore lorsqu'on circule aux abords d'établissements scolaires.

Le respect des forces de l'ordre qui assurent notre sécurité est un principe fondamental de notre République et je demande à tout un chacun de respecter scrupuleusement ce principe. Je tiens - au nom du conseil territorial de Saint-Martin et en mon nom personnel - à adresser notre plus grande sympathie au gendarme blessé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, et remercions chaleureusement les forces de l'ordre pour leur engagement quotidien en faveur de la sécurité de notre territoire. »

2) LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU MOIS

Hommage solennel aux victimes des attentats de Paris

La Collectivité de Saint-Martin s'est associée à l'hommage de la Nation aux victimes des attentats de Paris, le lundi 16 novembre 2015 à midi. La présidente Aline Hanson a convié les officiels du territoire et la population à se joindre à cette cérémonie d'hommage ponctuée par une minute de silence et la reprise en chœur de l'hymne national.

La Présidente Aline Hanson, les élus de l'exécutif, la préfète Anne Laubies, représentante de l'état dans les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, mais aussi des agents territoriaux, des personnalités du monde politique et socioéconomique et de nombreux anonymes ont participé à cet hommage, témoignant de leur soutien à la France et aux proches des victimes.

Les dignitaires de Sint Maarten, le Premier ministre Marcel Gumbs, le gouverneur Eugène Holliday, la présidente du Parlement Sarah Wescot-Williams et des élus du gouvernement, étaient présents à l'invitation de la présidente Aline Hanson. L'hommage qui a duré une vingtaine de minutes a réuni environ 200 personnes dans les jardins de la Collectivité.

Des roses et des bougies bleu, blanc, rouge ont été déposées au pied du monument aux morts, afin de s'associer au deuil national.

Après une minute de silence, la Marseillaise chantée à capella par la jeune choriste Tamilla Chance a retenti en clôture de commémoration, reprise en chœur par l'assistance.

À l'issue de la cérémonie, la présidente Hanson a invité dans son bureau la préfète Laubies, le gouverneur Holliday, le premier ministre Gumbs et le ministre de la justice Denis Richardson de Sint Maarten pour un entretien impromptu lors duquel les édiles ont évoqué la coopération nord-sud en matière de protection du territoire.



La Présidente présente les condoléances de la population de Saint-Martin au gouvernement

Dès le 13 novembre au soir, la Présidente Aline Hanson a réagi par voie de presse aux attentats de Paris : « Mes premières pensées vont aux victimes et aux nombreuses familles qui sont endeuillées. (...) En ce moment difficile pour notre pays, restons unis autour des valeurs fondatrices de liberté, égalité et fraternité qui font la force de la France. (...) J'ai adressé un message de condoléances au Président de la République via son conseiller outre-mer Marc Visy et à la ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, afin de témoigner du soutien indéfectible de la population de Saint-Martin à l'ensemble des Français. Tous deux ont été sensibles à nos messages et remercient chaleureusement les Saint-Martinois pour leur solidarité ».



L'ambassadrice à la coopération régionale Antilles Guyane, en visite à Saint-Martin

Monsieur Louis Fleming, conseiller territorial chargé de la coopération régionale, a reçu en Collectivité mercredi 04 novembre 2015, madame Véronique Bertille, ambassadrice déléguée à la coopération régionale Antilles Guyane. Une rencontre de courtoisie, lors de laquelle des sujets clefs de la coopération régionale ont été abordés.

Nommée le 1er octobre 2015 ambassadrice de la coopération régionale aux Antilles Guyane - un poste qui est à la fois sous la tutelle du ministère des Affaires Étrangères et du ministère de l'Outre-mer - Véronique Bertille a mis un point d'honneur à venir à Saint-Martin pour son deuxième déplacement officiel. Présente sur notre territoire dans le cadre de la réunion de la commission de coopération internationale du sanctuaire marin AGOA le 06 novembre 2015, l'ambassadrice a également échangé avec les élus de la Collectivité sur les dossiers relatifs à la coopération régionale, à l'instar

des frontières terrestres et maritimes avec Sint Maarten, dont certains paramètres sont actuellement en cours de discussion au niveau national.

La question de l'invasion d'une partie du littoral par les algues sargasses a également été évoquée, et notamment l'initiative internationale lancée par la ministre des outre-mer, George Pau-Langevin, eu égard à une mutualisation des recherches et des études sur la provenance et le déplacement de ces algues, et au partage des pratiques en termes de prise en charge. La question des sargasses sera à l'ordre du jour du Symposium de la mer qui se tiendra à Trinidad & Tobago, les 23 et 24 novembre 2015, avec un objectif phare pour le gouvernement français : faire en sorte que tous les états caribéens concernés par ce phénomène naturel mutualisent leurs efforts de manière à optimiser les résultats. Comme l'a précisé Louis Fleming, développer le travail en transversalité avec les autres états de la Caraïbe est une réelle nécessité, tout comme la transversalité est primordiale avec notre voisin immédiat, Sint Maarten,



avec lequel des projets de coopération sont actés - pour certains déjà opérationnels - dans des domaines qui nous sont communs tels que la santé, l'eau et l'assainissement.

Afin de mener à bien sa mission, Véronique Bertille a annoncé avoir choisi deux grands axes de travail : la diplomatie économique en matière de tourisme, de sécurité et d'aide à l'export des entreprises, et la Jeunesse pour ce qui est de la mobilité étudiante, de l'insertion professionnelle ou encore de la culture. Deux priorités qui sont en parfaite adéquation avec la politique impulsée par la présidente Aline Hanson, qui a fait de la Jeunesse et du développement économique deux axes forts de son mandat.

Première rencontre avec la nouvelle direction d'EDF

La Présidente Aline Hanson a rencontré, jeudi 12 novembre 2015, le nouveau directeur d'EDF Archipel Guadeloupe, Sylvain Vidal, qui a succédé à Pascal Mithois le 1er novembre dernier, et Arnaud Mignon, chef de service Iles du Nord - EDF Archipel Guadeloupe, qui a pris ses fonctions au mois de septembre 2015.

Lors de cet échange fructueux, Sylvain Vidal a fait part à la Présidente de ses objectifs à la tête d'EDF Guadeloupe, qui englobe les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Sylvain Vidal compte bien poursuivre l'action engagée par son prédécesseur, notamment sur la politique d'efficacité énergétique, la sécurisation de l'alimentation électrique, la modernisation des relations avec la clientèle et la lutte contre la précarité énergétique.

Le directeur Archipel Guadeloupe a par ailleurs indiqué à la Présidente qu'il se rendrait prochainement à Paris dans le cadre de la nouvelle programmation de la contribution au service public

de l'électricité (CSPE), actuellement en discussion. L'enjeu pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans cette nouvelle donne qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016 est de conserver le système solidaire de la péréquation, qui consiste à amortir le coût de l'énergie pour les usagers dans nos collectivités, grâce à un calcul national globalisé. « C'est en tout cas l'objectif de la direction régionale d'EDF que de permettre aux deux collectivités d'outre-mer de conserver ce système de calcul », a indiqué Sylvain Vidal.

Parmi les autres sujets de discussion, la présidente Hanson a souhaité connaître la date de mise en fonction de la nouvelle centrale EDF à Galisbay. Les travaux ont pris quelques semaines de retard, mais Arnaud Mignon a confirmé l'ouverture pour le mois d'avril 2016.

La question de l'enfouissement des réseaux électriques sur le territoire de la Collectivité a également été abordée, sachant que 75% des réseaux sont d'ores et déjà enfouis, et que l'état a décidé de consacrer une enveloppe de 150 000€ par an



pendant trois ans pour finaliser les travaux d'enfouissement des lignes à Saint-Martin.

La présidente et son directeur général des services, Philippe Millon, ont profité de cette première rencontre avec la nouvelle direction d'EDF pour présenter les grandes lignes des deux projets de développement portés par la Collectivité que sont l'aménagement de la baie et la redynamisation de Marigot, afin qu'EDF puisse déjà réfléchir à un dimensionnement des réseaux.

Visite de la gouverneure du district Antilles Guyane du Lions Club

La vice-présidente Rosette Gumbs-Lake a reçu en collectivité, le vendredi 16 octobre 2015, la Gouverneure du District Antilles Guyane du Lions Club, madame Maryline Houssein-Yousouf, accompagnée de la secrétaire du District madame Gilberte Aron, du trésorier, monsieur Jean-Claude Claveau, de la présidente des relations internationales madame Stéphanie Edouard, du Past Gouverneur local monsieur Félicien Maccow, de la présidente des Iles du Nord, madame Véronique Paul, et du président du Lions Club Fort Louis, monsieur Jean-Pierre

Tey.

Cette visite protocolaire à Saint-Martin de la délégation guyanaise a eu pour objet de mettre en lumière les actions du Lions Club sur notre territoire. Le club service a une représentation forte à Saint-Martin, avec les trois Lions, le club Qualichi, le Lions club Doyen et le Lions club Fort Louis, qui réalisent régulièrement des actions en faveur des personnes dans le besoin. Comme l'a précisé la gouverneure Antilles Guyane, 100% des dons au Lions club vont aux bonnes œuvres du club ser-



vice, le fonctionnement étant uniquement financé par les cotisations des membres qui sont tous des bénévoles. Ils sont 1.4 million dans le monde, 630 dans le District Antilles Guyane. Les Chevaliers des aveugles, comme ont les nomme, mettent un point d'honneur à agir en faveur des plus démunis, au travers d'actions phares telles que la vaccination contre la rougeole réalisée tout récemment à Saint-Martin. Le club service fêtera ses 100 ans d'existence en 2017.

La vice-présidente Rosette Gumbs-Lake a salué l'engagement des Lions à Saint-Martin, et félicité la gouverneure et sa délégation pour le travail accompli dans notre zone géographique.



CHRISTMAS CELEBRATION : Fêtez Noël avec la Collectivité !

La Collectivité de Saint-Martin donne rendez-vous à la population, le samedi 19 décembre 2015, de 17h à 22h, sur le front de mer de Marigot, pour son événement « Christmas Celebration ». Ce Noël d'antan, concocté par le service Culture de la Collectivité, sera une occasion unique de mettre en lumière les traditions culinaires saint-martinoises de cette période de l'année.

Dès 17h, Marigot sera en fête, avec le défilé de Noël, qui lancera les festivités depuis le stade Louis Vanterpool, en passant par la rue de la République jusqu'au Front de mer. Sur la place du kiosque, un marché culinaire de Noël proposera à la vente des mets et des douceurs de Noël.

La magie de Noël opérera ensuite avec l'arrivée du père Noël, aux alentours de 18h30, pour le plus grand bonheur des enfants qui se verront distribuer de bonnes friandises.

Les festivités se poursuivront en musique avec DJ Ricky the Fox chargé de l'ambiance sonore, et des formations musicales Bottle Neck Blowing Stars, Xmas Dance Group et à partir de 20h le concert symphonique de la Paul Emmanuel School of Music.

A partir de 19h30, le traditionnel concours de tartes, puddings et punch, donnera un accent gastronomique à cette belle soirée de fête. Les participants au concours seront préalablement sélectionnés dans les différents quartiers de Saint-Martin, et mettront leur créativité à l'épreuve d'un jury, qui sera chargé d'évaluer les meilleures réalisations.

La Collectivité de Saint-Martin a voulu, cette année encore, célébrer Noël autour des valeurs et des traditions saint-martinoises. La population est invitée à venir nombreuse partager ce moment d'unité et de convivialité sur le Front de mer de Marigot, et passer du bon temps en musique et en dégustant les mets qui font la notoriété des tables de fête saint-martinoises et qui mettent déjà nos papilles en éveil. **Venez nombreux célébrer Noël avec la Collectivité de Saint-Martin !**



A Guavaberry Christmas on the Waterfront

SATURDAY, DEC 19th 2015
5:00PM TO 10:00PM AT THE WATERFRONT KIOSK

CHRISTMAS PARADE MARCHÉ DE NOËL CONCERT PUNCH MUSIQUE TARTES SPECTACLES PÈRE NOËL

17H00 Défilé de Noël
Christmas Parade
Stade Vanterpool / Rue de la République / Rue de la Liberté / Rue de Hollande/St. James / Kiosque du Front de Mer

18H30 Arrivée du Père Noël
Arrival of Santa, Kiosque du Front de Mer

Animations musicales et spectacles
Musical Entertainment
MC Ricky da Phox - Bottle Neck Blowing Stars

19H30 Finale du concours traditionnel de Tartes, Pudding et Punch
Grand Finale of the Pudding, Tart and Punch Competition

20H00 - 22H00 Concert de l'Ecole de Musique Paul Emmanuel
Paul Emmanuel Music School Concert

Marché culinaire de Noël
Festive food on sale

SAINT-MARTIN Voyages Dauphin telecom

WOMEN ISLAND NETWORK, un mouvement en faveur des femmes



Le Women Island Network Movement (WIN) a réuni de nombreuses femmes, vendredi 27 novembre 2015, à l'université de Sint Maarten, afin de mettre en valeur le rôle des femmes de pouvoir dans notre société. Rosette Gumbs-Lake, vice-présidente en charge de la démocratie participative, a représenté la collectivité de Saint-Martin, lors de cette manifestation dédiée aux femmes.

Sous la houlette du Dr Natasha Gittens, directrice de la School of Continuation Education & Lifelong Learning (SCCELL), basée à l'université de Sint Maarten, cet événement avait pour but de valo-



riser la place des femmes dans la vie active. La SCCELL s'est donné pour mission de développer le capital humain, particulièrement celui des femmes, au sein même de la communauté économique à travers un enseignement dédié et des modules de formation adaptés.

Connecter, éduquer et inspirer les femmes, afin qu'elles fassent valoir leur potentiel dans le monde socio-économique, c'est l'ambition de WIN, qui est en quelque sorte une extension de la SCCELL. Cette toute nouvelle organisation a vu le jour en août 2015, grâce au Dr Gittens, avec un objectif principal : proposer aux femmes du territoire des ateliers et des sessions de formation, visant à

mettre en valeur leurs atouts au sein de la société. Dans son allocution, Rosette Gumbs-Lake a salué cette belle initiative en faveur des femmes de l'île, rappelant que l'exécutif de la Collectivité de Saint-Martin était composé de trois femmes, dont la présidente Aline Hanson, qui est la première femme présidente du conseil territorial de Saint-Martin.

« Il est primordial que des associations comme WIN se positionnent dans nos sociétés modernes en faveur des femmes pour les accompagner et leur donner toute la place qu'elles méritent dans un monde pas toujours accessible. », a indiqué la vice-présidente avant de saluer une nouvelle fois l'initiative du Dr Gittens.

La coopération au cœur des festivités du St Martin's Day !

Célébré le 11 novembre, jour de la Saint-Martin, la fête patronale de l'île a eu lieu cette année sur la partie hollandaise, où les officiels des deux parties de l'île se sont réunis pour la traditionnelle célébration du Saint-Martin's Day.

Un peu plus tôt dans la matinée, c'est à la frontière de Bellevue que les dignitaires ont fait une halte, pour déposer des gerbes de fleurs au pied de l'obélisque, comme le veut la tradition. Après la messe œcuménique célébrée à Philipsburg, le cortège d'élus s'est rendu en centre-ville, sur la place de la court house, où ils ont salué le passage de la fanfare avant de s'adonner à l'exercice des discours officiels du 11 novembre.

La présidente de Saint-Martin, Aline Hanson, le premier ministre de Sint Maarten, Marcel Gumbs (remplacé depuis par William Marlin), le gouverneur de Sint Maarten Eugène Holliday, la président du parlement de Sint Maarten Sarah Wescot-Williams et la préfète déléguée aux collectivités de Saint-Martin et Saint Barthélemy, Anne Laubies, ont tour à tour pris la parole, afin de commémorer cette date clef de



notre histoire commune, et de transmettre un message d'unité à l'ensemble de la population. Dans son discours, la présidente Hanson a tout d'abord rappelé combien l'unité entre les deux parties de l'île était un aspect majeur de l'harmonie de la Friendly Island, avant de saluer les excellents rapports entre les deux gouvernements et de mentionner les avancées notables en terme de coopération transfrontalière dans le cadre du programme opérationnel européen. La présidente a félicité les engagements de cette collaboration nord sud dans des domaines aussi variés que le développement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, le transport urbain, la santé, ou encore l'éducation. A l'issue des allocutions, les édiles ont partagé le ga-



teau de l'amitié à l'effigie de Saint-Martin, avant de laisser place au programme d'animations concocté en faveur du jeune public. Comme il est de coutume, le quartier d'Orléans sur la partie française était lui aussi de la fête. La collectivité avait préparé un programme de festivités pour les villageois et mis sur pied des animations pour les jeunes du village.

Une belle célébration du Saint Martin's Day, qui s'est achevée en soirée avec les concerts de musique au festival village. Rendez-vous est d'ores et déjà pris le 11 novembre prochain, sur la partie française cette fois, pour célébrer la Saint-Martin.



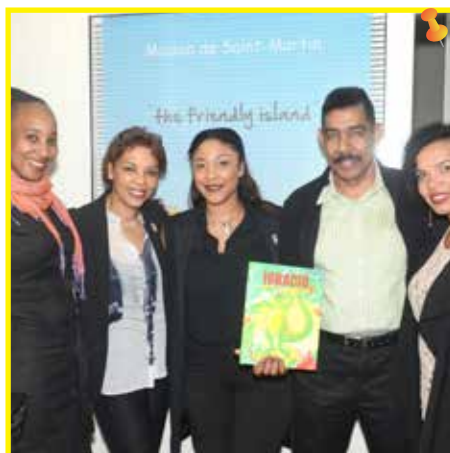
La Maison de Saint-Martin fête Saint-Martin's Day à Paris !

Voilà deux ans que la Maison de St Martin met un point d'honneur à célébrer la fête patronale de Saint-Martin, à Paris, dans ses locaux de la rue de Varenne. Une initiative qui a aussi un objectif : faire rayonner la collectivité de Saint-Martin dans la capitale.

Cette célébration à 7000 kilomètres de la Friendly Island aura été l'occasion pour le 1er vice-

président Guillaume Amell, en déplacement à Paris, et l'équipe de Paris, de mesurer l'intérêt et la nécessité des échanges instaurés dans la capitale à travers cette antenne de la Collectivité. De nombreuses personnes avaient fait le déplacement pour célébrer la Saint-Martin, mais aussi découvrir les actions menées par la Maison de Saint-Martin à Paris, tout au long de l'année. Ce fut le cas de Véronique Bertille, récemment

nommée Ambassadrice de la Coopération Régionale aux Antilles-Guyane, qui après avoir visité notre territoire début novembre, avait promis d'être présente à la Maison de Saint-Martin pour cette célébration. Les convives ont également pu découvrir le livre Ignacio coécrit par deux jeunes Saint-Martinois, Ménélik Arnell et Milkaya Lajah, qui ont proposé une séance de dédicaces.



FORUM DU BÉNÉVOLAT La collectivité salue l'implication des bénévoles dans les associations



C'est en présence de la Préfète Anne Laubies et d'une vingtaine de représentants d'associations du territoire, que le vice-président **Wendel Cocks**, en charge du développement économique, a représenté la collectivité de Saint-Martin, le 05 décembre dernier, lors du Forum du bénévolat.

Organisé par la plateforme d'initiatives locales « Initiative Saint-Martin Active », dirigée par Marc Chakhtoura, le Forum du bénévolat s'était donné pour mission de fédérer les associations autour de leurs bénévoles et de développer le bénévolat au sein des associations. La plupart des associations étant à la recherche de bénévoles pour mener à bien leurs actions, Initiative Saint-Martin Active avait donc décidé de faire un appel aux bonnes volontés et de mettre en contact des bénévoles potentiels avec des associations œuvrant dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, etc.

L'un des moments forts du Forum a été la mise en lumière d'une dizaine de bénévoles très impliqués dans la vie associative locale. La médaille de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative leur a été remise par la préfète et le vice-président Cocks. Cette distinction en or, en argent ou en bronze, est accordée au niveau national aux bénévoles les plus méritants après examen de leur dossier de demande par une commission composée de bénévoles déjà médaillés. Parmi les heureux élus, Philippe Arrendell de l'association ABC Inter Sport, Bernadine Lake de la Maison du Père Noël, Rigobert Benjamin (sport), Georgina Rohan (jeunesse), Roseann Rummit, et St Elmo Arnell (sport).

Dans son allocution, le vice-président Cocks a rappelé l'importance des valeurs de fraternité et de partage : « A Saint-Martin, peut-être plus qu'ailleurs, la réussite de notre « vivre ensemble » est largement constitué de solidarité et d'entraide. Que ce soit dans le sport, l'éducation, l'art, de musique, l'aide aux personnes âgées, aux personnes en souffrance, ou bien encore la découverte de nos multiples richesses, le tissu associatif est toujours présent. »

Le vice-président est ensuite revenu sur l'action de la collectivité, qui subventionne de nombreuses associations. « La Collectivité de Saint-Martin, vous le savez, soutient activement le mouvement associatif et les actions qu'il mène au bénéfice du plus grand nombre de nos concitoyens. Régulièrement, les élus de la COM allouent des enveloppes importantes en appui à des projets qui contribuent le plus souvent à ce « vivre ensemble » que j'évoquais plus tôt. En 2016, nous continuerons à jouer notre rôle tout en étant force de proposition pour que, plus encore, le tissu associatif soit le maillon fort de notre société saint-martinoise. », a-t-il indiqué.

La Maison de Saint-Martin à Paris a reçu, le 26 novembre 2015, une délégation de quatre jeunes venus de Martinique. Ces jeunes gens, issus de différentes associations et organismes, à l'instar du Conseil départemental de la Jeunesse (CDJ) de la Martinique, de l'association Madin' Jeunes Ambition ou encore de la Fédération des jeunes de la Martinique, ont pu ainsi échanger avec les techniciennes de la Maison de Saint-Martin.

Ce retour d'expérience a été possible alors que la délégation des jeunes martiniquais revenait de Bruxelles dans le cadre d'une action de sensibilisation en faveur de l'implication des jeunes des RUP dans la mise en œuvre des politiques européennes de la jeunesse sur les territoires.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES : le mot de la vice-présidente Ramona Connor

Le 03 décembre est la Journée Internationale des Personnes Handicapées. Cette journée a été proclamée en 1992 par les Nations Unies avec un but bien précis : favoriser l'intégration des personnes handicapées dans notre société, en garantissant leur accès à la vie économique, sociale et politique



Les personnes handicapées représentent 15% de la population mondiale, alors que 80% d'entre elles sont en âge de travailler ; A Saint-Martin, la CAF suit environ 400 dossiers de personnes porteuses d'un handicap. L'accès à l'emploi de ces personnes est donc une problématique centrale de nos politiques sociales. Les femmes en particulier sont confrontées à des obstacles comportementaux lorsqu'il s'agit d'égalité des chances dans le monde du travail.

Cette journée dédiée est pour moi l'occasion d'évoquer l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, notamment grâce à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), qui est un dispositif essentiel dans la vie d'un travailleur handicapé.

La RQTH est en effet destinée aux salariés souffrant d'un handicap, d'une maladie chronique, d'un problème de santé, ayant des répercussions au travail. Elle comporte des avantages pour les salariés handicapés car elle permet de bénéficier d'aménagements spécifiques (poste de travail, aménagements d'horaires, temps partiel de droit dans la fonction publique) et d'une manière générale, de l'ensemble des mesures permettant le maintien dans l'emploi. Elle offre aussi la possibilité d'accéder à certaines formations professionnelles qualifiantes et adaptées, qui peuvent être rémunérées, et aussi d'avoir accès à un recrutement direct dans la fonction publique par la voie contractuelle (sous conditions), sachant que ce type de recrutement donne vocation à titularisation. La RQTH est donc une reconnaissance officielle de votre problème de santé, qui doit être pris en compte par votre employeur, par vos supérieurs hiérarchiques, et vos collègues.

Comment faire reconnaître sa Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ?

La loi prévoit que tout employeur du secteur public ou privé, employant 20 personnes et plus, est tenu d'avoir dans son effectif, au moins 6% de personnes handicapées. Les personnes reconnues officiellement comme travailleurs handicapés ont légalement le droit à des aménagements d'horaires individualisés, si leur état de santé le nécessite.

Les personnes handicapées qui souhaitent obtenir cette reconnaissance sont invitées à se présenter au Pôle Solidarité & Familles, n°5 Rue Léopold Mingau à Concordia, afin de retirer le dossier et de le rapporter dûment renseigné. Il est aussi possible de télécharger le dossier sur le site www.service-public.fr (rubrique Travail / Emploi et Handicap). Il doit être accompagné d'un certificat médical indispensable pour la recevabilité de la demande.

Qui accorde la RQTH ?

Cette reconnaissance relève de la compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui examine la demande et notifie au demandeur sa décision d'attribuer ou non la RQTH, pour une durée de 5 ans.

En ma qualité de vice-présidente en charge des questions sociales pour la Collectivité, je ne peux qu'encourager les personnes handicapées à faire les démarches nécessaires à la prise en compte de leur handicap dans le milieu professionnel. La Direction de l'Autonomie et des Personnes du Pôle Solidarité & Familles se tient à la disposition de ces personnes, afin de les accompagner dans leurs démarches.

Ramona Connor, 2e vice-présidente en charge du pôle Solidarité & Familles – Collectivité de Saint-Martin.



Swaligumus, du compost 100% local !

Depuis plusieurs années, l'Ecosite des Grandes Cayes géré par la société VERDE-SXM, assure la transformation en compost des déchets organiques collectés sur le territoire de Saint-Martin. Désormais, ce compost sera enrichi à hauteur de 10% d'une matière organique venant de la mer : les algues brunes (dites sargasses) ; une initiative saluée par la Collectivité de Saint-Martin, qui encourage le recyclage.

Les algues sargasses sont semble t-il un très bon engrais pour les plantes de nos jardins, elles fournissent un apport en oligoéléments nécessaire en très petite quantité à la vie des êtres vivants. Ces algues viendront donc alimenter le compost fabriqué par Verde SXM. Depuis la mise en place des brigades vertes, le ramassage des algues s'est accéléré, si bien que Verde SXM a déjà collecté plus de 200 tonnes de cette matière organique qui s'échoue régulièrement sur notre littoral. Il faut dire aussi que la machine Scarbat, achetée tout récemment par la société Sindextour, permet un nettoyage grand format de la plage de la baie orientale, ce qui devrait accentuer les quantités collectées. Une fois les algues étalées et séchées, les techniciens de Verde SXM s'emploient à les recycler en compost par un procédé naturel de maturation de 8 semaines à 25-30°C. Les premiers sacs seront disponibles en janvier, le temps pour les analyses de donner leurs résultats et de s'assurer que la présence des métaux lourds ne soit pas excessive.

Le Swaligumus, compost 100% local, sera disponible dès janvier pour les entreprises (jardiniers et paysagistes), mais aussi et c'est nouveau pour le particulier qui aura besoin de fertilisant pour ses plantations. A 4.20€ le sac de 25kg, le Swaligumus devrait faire des adeptes...



LES PRODUITS ORGANIQUES (LA MATIÈRE VIVANTE) À LA BASE DES COMPOSTS :

- Les déchets d'espaces verts : ils sont collectés dans les parcs et jardins et concernent, branches, feuilles et tous autres végétaux. Ils composent la structure des composts (lignine, cellulose) qui se dégradent alors lentement dans les sols
- Les boues de station d'épuration : riches en bactéries qui accélèrent la décomposition des matières organiques, elles apportent un complément d'éléments minéraux nécessaires à l'alimentation des plantes
- Les sargasses : nouvelles venues dans le processus de compostage, elles fournissent un complément en oligoéléments (nécessaires en très petite quantité à la vie des êtres vivants)

LE PROCESS DE COMPOSTAGE

Dans des conditions contrôlées d'humidité et d'aération, les matières orga-

niques se dégradent lentement (plusieurs semaines) sous l'effet des bactéries et des champignons microscopiques qu'elles contiennent pour fournir un produit vivant mais stable, le compost.

Riche d'une importante flore microbienne, le compost contribue à la vie des sols nécessaire à la croissance des plantes. La forme physique du compost assure une bonne structure des sols qui aide à la circulation et à la conservation de l'eau.

L'UTILISATION DU COMPOST

A apporter en mélange au sol, sur toutes plantations, il améliore considérablement la croissance des plantes et assure une meilleure qualité des sols sur le long terme réduit les besoins en eau.

Deux qualités sont proposés : SWALIGUMUS, un compost criblé pour mélange au sol et SWALIGOSOL, déjà mélangé à de la terre végétale, pour une utilisation directe.

Journée Internationale des Droits de l'enfant : « Strong Families nurture Strong Societies »

La Semaine des Droits de l'Enfant est un événement annuel relayé localement par la collectivité de Saint-Martin et le gouvernement de Sint Maarten. L'adoption le 20 novembre 1989 par les Nations Unies, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant est alors mise en lumière. L'objectif de cette convention est de protéger les droits des enfants dans le monde et d'améliorer leurs conditions de vie. Cette année, c'est la partie hollandaise qui a mis sur pied le programme de manifestations autour de cette journée internationale, sous le thème « Strong Families nurture Strong Societies ».

LES ENFANTS SYMBOLISENT LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN !

La psychologue Anita Francillette, clinicienne à l'Aide Sociale à l'Enfance - Direction Enfance et Familles, rappelle que la convention n'a de sens que si les adultes garantissent le respect, l'application et l'information des droits à tous les Enfants.

L'article 5 de la Convention internationale des droits de l'enfant indique la place prépondérante des parents dans la vie de leurs enfants : « Un parent a le droit et le devoir de guider et de conseiller l'enfant dans l'exercice de ses droits et le développement de ses capacités ».

La notion de guide est fondamentale car un parent représente le premier modèle pour un enfant. Un parent est chargé de répondre aux besoins physiques, affectifs et psychiques de son enfant, il a aussi comme mission de fournir une éducation à son enfant, ce qui lui octroie une responsabilité importante à l'égard de cet être humain en devenir.

Une famille forte qui transmet des valeurs et une éducation positives à un enfant, telles que la valeur respect, communication, école, travail, contribuera activement à la fabrication d'une société solide reposant sur des bases cohérentes », explique la psychologue.

Par les actions initiées au sein du pôle Solidarité et Familles, la Collectivité de Saint-Martin œuvre quotidiennement au respect des droits de l'enfant. La journée internationale du 20 novembre a été l'occasion de rappeler combien il est important de sensibiliser la population aux droits fondamentaux des enfants.

La collectivité informe les personnes âgées de leurs droits

Le pôle Solidarité & Familles de la collectivité de Saint-Martin a proposé trois réunions d'information sur les droits des personnes âgées, au mois d'octobre et au mois de novembre 2015. Le public était invité à venir s'informer sur les aides sociales existantes en faveur des seniors, mais aussi en faveur des personnes en situation de handicap. Par cette initiative sociale et solidaire, la collectivité de Saint-Martin a souhaité se mettre à disposition des administrés

en répondant à leurs nombreux questionnements.

Les trois réunions initiées par la direction de l'Autonomie des personnes du Pôle Solidarité et Familles de la Collectivité, ont eu lieu à Marigot, Quartier d'Orléans et Grand Case. Elles ont ainsi permis de quadriller l'ensemble du territoire en donnant l'opportunité à toutes les personnes souhaitant des informations de trouver une écoute particulière.

Pour la 2e vice-présidente Ramona Connor, en charge du Pôle Solidarité et Familles, l'impact de cette initiative de la Collectivité en faveur du public a été très positif, l'opération sera renouvelée en 2016.

Le Pôle Fiscalité et la Maison de Saint-Martin au salon Parcours France

Le salon Parcours France accueille chaque année plus d'une centaine d'exposants et quelque

6 000 visiteurs, à l'espace Champerret à Paris, devenant ainsi le rendez-vous incontournable pour les territoires souhaitant faire valoir leur dynamisme.



A travers ce salon économique, Parcours France s'est donné pour mission de mettre en lumière les opportunités des régions et territoires français, dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de l'immobilier, avec un focus tout particulier sur les projets innovants.

Les porteurs de projets profitent donc de ce dispositif dédié pour venir chercher des informations leur permettant de développer leur projet et de répertorier toutes les opportunités qui s'offrent à eux dans les différents territoires.

C'est donc dans une optique de promotion du territoire et de développement économique que la Collectivité de Saint-Martin a décidé d'être présente sur

l'édition 2015 du salon Parcours France, le 13 octobre 2015.

A l'initiative de la Présidente Aline Hanson, les agents territoriaux Odile Vainqueur, directrice de la réglementation fiscale au pôle Fiscalité de la Collectivité et Junisa Gumbs, chargée de mission à l'antenne de Paris, ont été chargés de représenter la collectivité de Saint-Martin et de mettre en valeur les avantages économiques et fiscaux du territoire.

Le Guide de l'Investisseur « Doing Business in Saint-Martin » (téléchargeable sur le site Internet de la Collectivité www.com-saint-martin.fr) a été un support précieux pour la promotion fiscale de notre collectivité d'outre-mer auprès des investisseurs potentiels. Ce guide synthétique de 35 pages répertorie tous les avantages de la fiscalité saint-martinoise. Il vient d'être réédité (Fr et An).

Saint-Martin étant l'un des territoires les plus attractifs sur le plan fiscal, le stand de la Collectivité a fait l'objet d'un grand intérêt de la part des porteurs de projets ; plusieurs d'entre eux ont pris attache avec les services dans le but d'approfondir les échanges.

Une initiative très positive pour la collectivité de Saint-Martin qui a su saisir l'occasion pour mettre en avant le potentiel unique de son territoire qui offre toutes les garanties d'une région ultrapériphérique de l'Europe, dotée d'une fiscalité autonome et attractive, tout en ayant un positionnement stratégique aux portes de l'Amérique.

La Présidente Hanson salue l'ouverture du guichet export de la CCISM

La présidente Aline Hanson a salué le 21 octobre dernier l'ouverture officielle du Guichet Export de la CCISM. Ce projet commun dont la convention cadre a été signée le 16 décembre 2014 par l'Etat, la collectivité de Saint-Martin, la CCISM et les partenaires publics AFD, BPI France, UBI France et le Conseiller du Commerce Extérieur de la France (CCE), s'inscrit dans la dynamique du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du gouvernement.

Il s'agit désormais de pérenniser pour les cinq ans à venir l'activité des entreprises saint-martinoises qui travaillent déjà dans le domaine de l'export, tout en permettant à de nouvelles entreprises de s'inscrire dans cette dynamique.

« Je me réjouis que la CCISM ait été désignée par les partenaires comme le Guichet Unique à l'export pour nos entreprises car elle est ainsi pleinement dans son rôle d'accompagnateur et de conseil aux entreprises locales. Pour l'accompagner dans ce processus, la Collectivité a doté la CCISM d'un fonds d'investissement de 50 000 euros pour la première année de convention ; une somme qui va servir à financer les premières actions en faveur de nos entreprises. Avec ses 40 millions d'habitants, la Caraïbe représente un formidable potentiel de développement pour les entreprises saint-martinoises qui ont de véritables savoir-faire. Ce guichet unique à l'export est donc un atout incontestable pour le développement de nos PME. », a déclaré la présidente par voie de presse.



Le samedi 05 décembre 2015, la Collectivité de Saint-Martin, représentée par la vice-présidente Ramona Connor, a commémoré en présence du représentant de l'état, de la gendarmerie et des anciens combattants, la journée d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie, et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Le RSMA recrute à Saint-Martin

Le Régiment de Service Militaire Adapté (RSMA) de Guadeloupe était présent à Saint-Martin, du 07 au 10 décembre 2015, pour une semaine de recrutement. Le RSMA a organisé en partenariat avec la Collectivité de Saint-Martin une réunion publique d'information, le lundi 7 décembre 2015, de 10h30 à 12h00, dans les locaux de la Collectivité, visant à informer le jeune public intéressé par un recrutement au sein du RSMA.

Interdiction des animaux sur les plages – Ramassage des déjections

La Présidente Aline Hanson a pris un arrêté territorial, datant du 12 mars 2014, portant réglementation des conditions de détention des animaux de compagnie et de leur circulation sur la voie publique.

Cet arrêté stipule que les chiens sont strictement interdits sur les plages afin d'éviter la pollution du sable par des parasites (Interdiction rappelée sur les sites par un affichage). Il est également rappelé aux propriétaires d'animaux domestiques que toutes les déjections animales sur la voie publique et dans les espaces publics doivent être ramassées et jetées dans les bacs à ordures. Les propriétaires d'animaux sont tenus d'empêcher qu'ils ne soient à l'origine de transmission de germes pathogènes ou de nuisances pour l'homme.

La présence d'animaux sur les plages et la constatation de déjections sur la voie publique relèvent de contraventions de 3ème classe – 450 € ; les infractions constatées seront immédiatement verbalisées par la Police Territoriale.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie au 0590 52 27 30.

Dans l'intérêt de tous, la Collectivité de Saint-Martin vous demande de respecter la réglementation en vigueur.

Modification des horaires d'ouverture de la déchèterie de Galisbay

La déchèterie Bienvenue-Galisbay ouvrira comme suit :

Du 23 novembre au 18 décembre 2015 : De 10 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

(Fermé le samedi durant cette période).

La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre compréhension.

Formation professionnelle : il reste encore quelques places de formation

Dans le cadre des orientations budgétaires, la Présidente de la Collectivité Madame Aline HANSON, a fait de l'éducation et de la formation des axes forts de l'action de la Collectivité pour l'année 2015.

C'est ainsi que le 03 septembre 2015 à Quartier d'Orléans et le 04 septembre 2015 à Sandy Ground, le Programme Territorial de Formation Professionnelle (PTFP) 2015/2016 a été lancé, proposant 27 actions de formation allant de la Remise à Niveau au Brevet de Technicien Supérieur (niveau VI à III)

Aujourd'hui 137 demandeurs d'emploi sont en formation, et dont plus de la moitié de cet effectif pourra obtenir en fin de parcours, un « Diplôme » ou « Titre professionnel » validant leurs compétences et augmentant ainsi leur chance d'une insertion professionnelle.

Consciente des difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes, la Présidente de la Collectivité encourage les participants à ne pas abandonner leur

projet professionnel et à poursuivre leur effort de formation.

Elle profite pour informer tous les demandeurs d'emploi qu'il est encore possible de s'inscrire dans les actions de formation au sein des organismes suivants : GRETA, FORE ILES du NORD, INFORM'IP.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher directement des centres de formation pour toutes informations complémentaires. Une rémunération sera versée aux personnes éligibles. Doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros, le Programme Territorial de Formation Professionnelle (PTFP) 2015/2016 est cofinancé par la Collectivité de Saint-Martin et le Fonds Social Européen.

Bourses d'études : il est urgent de transmettre les dossiers complétés

Le Conseil exécutif a, en date du 17 novembre 2015, validé la somme globale de 455.028 € au titre de la bourse territoriale de l'enseignement supérieur, au bénéfice de 262 étudiants.

Les Services de la Collectivité vont procéder dès à présent et avant fin décembre au paiement de 60 % de cette somme, à chaque étudiant dans un 1er temps. Le solde, soit 40 %, sera payé entre juin et septembre 2016, sur présentation d'un justificatif attestant de la présence effective en cours jusqu'à la fin du 2e semestre (exemple : relevé de notes du 1er et 2e semestre, ou attestation de présence de l'école).

La Bourse est cofinancée par l'Union Européenne via le Fonds Social Européen (FSE), à hauteur de 85 %. La Collectivité verse la totalité de l'aide directement aux étudiants et se fait rembourser sur présentation de toutes les pièces justificatives, par la suite.

Les pièces à fournir doivent être transmises sans délais à la Collectivité :

Soit par mail à : dossierdebourse@com-saint-martin.fr

Soit par voie postale à l'adresse de la Collectivité « Service de la Bourse territoriale »

Soit en déposant les pièces auprès des Services de la Bourse Territoriale, annexe « Bord de mer » de la Collectivité à Marigot.

Respecter la loi sur le domaine public

Une réunion a eu lieu en collectivité le 29 octobre 2015, afin de travailler avec les services de la préfecture et les services de la collectivité sur le respect de la loi en matière d'occupation du domaine public terrestre et maritime de la collectivité de Saint-Martin.

Si la situation des plages de Saint-Martin dans leur ensemble a été évoquée lors de cette réunion de travail, la baie de Grand Case a principalement fait l'objet d'un état des lieux quant à l'utilisation intempestive du domaine public par des privés. L'objectif : recenser les abus et aboutir à une stricte application de la loi en matière d'occupation du domaine public dans ce secteur.

Plusieurs points ont été évoqués : la délivrance d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sur cette plage, la pratique d'activités nautiques dans le couloir aérien, le rejet des eaux usées et des huiles de cuisson dans la mer, l'occupation du domaine public par de nombreux transats et parasols, l'installation de terrasses sur la plage sans autorisation préalable, les nuisances sonores et la détention de licence dans les débits de boissons. La question des animaux errants sur les plages et l'allumage de barbecues à des endroits inappropriés, ont aussi fait l'objet d'une réflexion entre les services de la collectivité et ceux de l'état. Soucieuse de faire appliquer la réglementation en matière d'occupation du domaine public, la Collectivité de Saint-Martin a décidé d'agir à travers des mesures concrètes, et demande à tout un chacun de respecter la réglementation en vigueur.

Le PÉRISCOLAIRE

présente

La Caravane de Noël

2015

du 7 au 18 décembre
dans les écoles, en interclasse
entre 11h30 et 13h00



L'équipe du Périscolaire
Vous souhaite de joyeuses fêtes

Sucré, salé, amer, acide

Goûter et satisfaire le palais

Pour la 26e édition de la semaine du goût qui s'est déroulée du 11 au 16 octobre dernier, la CTOS a fédéré des initiatives au sein des accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires dans le but d'éduquer les enfants des écoles à la diversité des goûts et des différentes saveurs. Des fruits et des légumes d'origines variés, aux multiples couleurs leurs étaient présentés. Les enfants ont pu voir, sentir, goûter et savourer le sucré, le salé, l'acide et l'amer. Goûter et satisfaire le palais...

Ces derniers ont été informés de manière pédagogique et ludique sur les produits du marché, leur origine, et leurs spécificités.

Les équipes des accueils se sont mobilisée afin d'encourager les comportements et consommations alimentaires afin d'avoir un mode de vie équilibré et durable.

Les petits de l'Accueil Elian CLARKE

